

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME

ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Numérotation parcellle AZ n°116

ARRETE n° 2025-542

Le Maire de Triel-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-28.,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire;

CONSIDERANT la demande de Monsieur et Madame Jo GUIRE-VAKA, la nécessité de modifier le numérotage de la parcellle AZ116 sise sente des Abbées à Triel-sur-Seine, initialement adressé 24 Sente de la Grotte,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

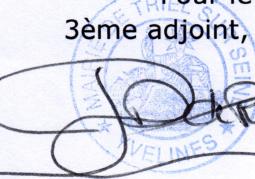
La parcellle cadastrée AZ116 appartenant à Monsieur et Madame Jo GUIRE-VAKA, est 37 Sente des Abbées.

ARTICLE 2 : Ampliation

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur des Affaires Juridiques,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Responsable du service du cadastre de l'Hôtel des Impôts;
- Monsieur le Responsable des services de la Poste,
- Monsieur le Directeur de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques;
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Versailles

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire, par délégation,
3ème adjoint, délégué à l'Urbanisme



Philippe DA-RIN

HÔTEL DE VILLE

Place Charles de Gaulle
78510 TRIEL-SUR-SEINE

mairie@triel.fr

www.triel-sur-seine.fr

01 39 70 22-00 (fax-22)